

Colmar, le 17 mars 2014

L'inspectrice d'académie,  
directrice académique des services  
de l'éducation nationale du Haut-Rhin,

à

Monsieur le président de l'université de  
Strasbourg,  
Monsieur le directeur de l'ESPE,  
Mesdames et messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale,  
Mesdames et messieurs les directeurs  
pédagogiques des établissements spécialisés,  
Mesdames et messieurs les directeurs adjoints de  
SEGPA  
s/c de madame ou monsieur le principal,  
Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles  
élémentaires et préélémentaires  
**Pour communication aux enseignants de leur  
établissement (y compris ceux  
momentanément en congé)**



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Haut-Rhin

Éducation  
nationale



Division  
du 1<sup>er</sup> degré

Bureau de la gestion  
collective

Dossier suivi par  
Aline MARECHAL

Implantation  
Cité administrative  
Bâtiment C  
3, rue Fleischhauer  
Colmar  
Téléphone  
03 89 24 86 65  
Fax  
03 89 24 81 36  
Mél.

[i68d1@ac-strasbourg.fr](mailto:i68d1@ac-strasbourg.fr)

Adresse postale  
Direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale  
du Haut-Rhin  
B.P.70 548  
68021 Colmar cedex

**Objet : Postes Langue et Culture Régionale  
Additif au deuxième appel à candidature sur les postes à  
exigence particulière**

**Le deuxième appel à candidature** sur les postes à exigence particulière, paru  
le 05 février 2014 sous la référence n° 39/AM **est modifié s'agissant du  
recrutement pour les postes Langue et Culture Régionale :**

**Poste Langue Culture Régionale (LCR) : 11 postes vacants**

**Il s'agit de postes fléchés mixtes** (12h français + 12h allemand) : les  
candidats assureront, sur une seule et même classe, la conduite des activités et  
de l'enseignement **en allemand et en français** (exemple : lundi : allemand -  
mardi : français...).

Ce type de poste s'adresse :

- aux enseignants n'ayant jamais exercé dans l'enseignement bilingue.
- aux enseignants qui sont déjà dans l'enseignement bilingue, à la condition  
d'avoir enseigné cinq années au moins dans l'enseignement bilingue paritaire.

Les enseignants volontaires pourront exercer uniquement à temps complet.  
Les candidatures seront examinées par une commission sur la base des  
critères suivants :

- compétences linguistiques - parfaite maîtrise de la langue allemande
- intérêt pour l'innovation pédagogique,
- capacité à travailler en équipe.

**Procédure de recrutement et d'affectation**

Les candidats à ces postes enverront une copie de leur **dernier rapport  
d'inspection**, ainsi qu'une **lettre de candidature** motivée, accompagnée de la  
**liste des postes** Langue et Culture Régionale sur lesquels ils candidatent,  
**classés par ordre de préférence.**

**Ce dossier de candidature devra être adressé pour le mercredi 26 mars 2014 délai de rigueur, sous couvert de l'IEN de circonscription** qui portera un avis à :

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin  
Division du 1<sup>er</sup> degré – Gestion collective  
21 rue Henner  
B.P. 70548  
68021 COLMAR CEDEX

**Les candidats n'ayant jamais exercé sur un poste bilingue** et ayant eu un avis favorable de leur inspecteur de circonscription, **passeront devant une commission d'entretien départementale** qui évaluera leurs compétences linguistiques.

Les candidats ayant déjà exercé sur des postes bilingues sont dispensés de cet entretien.

La commission départementale affectera les candidats ayant eu un avis favorable à l'exercice sur un poste Langue et Culture Régionale, en fonction de leur barème et des vœux formulés sur les postes LCR.

Les résultats des commissions d'entretien seront connus avant le début de la première phase du mouvement intra-départemental des instituteurs et des professeurs des écoles. Cela permettra d'insérer dans le mouvement les postes ordinaires éventuellement libérés, et permettra également aux personnes qui n'ont pas obtenu le poste à profil souhaité de participer au mouvement intra-départemental.

La nomination sur ces postes se fera à titre définitif, sous réserve de validation par les instances paritaires. Les personnes titulaires souhaitant s'essayer à un poste Langue et Culture Régionale pourront, à leur demande, être nommées à titre provisoire en **affectation à l'année (AFA)**. **Leur poste d'origine leur sera réservé pendant la durée maximale d'une année.**

#### **Important**

→ **Tout enseignant affecté sur un poste LCR par la commission ne peut refuser ce poste.**

→ **Les enseignants nouvellement nommés sur ces postes LCR ne doivent pas participer au mouvement intra-départemental des professeurs des écoles**, car ils seront affectés sur les dits postes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014. Ils ne doivent donc pas faire des vœux pour obtenir une autre affectation à la rentrée 2014.

#### **Les 11 postes Langue Culture Régionale vacants :**

EEPU Nordfeld MULHOUSE 2 (2 postes)  
EMPU Nordfeld MULHOUSE 2  
EEPU Henri Matisse MULHOUSE 1  
EEPU Intercommunale Rombach le Franc INGERSHEIM  
EEPU Bourgfelden SAINT LOUIS  
EMPU René Cassin Lutterbach WITTELSHEIM  
EEPU Edouard Sitzman Zillisheim ILLFURTH  
EMPU Mines Ensisheim GUEBWILLER  
EEPU Jean Rasser Ensisheim GUEBWILLER  
EEPU Nathan Katz Habsheim RIEDISHEIM

Pour tout renseignement complémentaire concernant les écoles, veuillez contacter les IEN des circonscriptions concernées.

Pour toute information concernant les compétences souhaitées pour enseigner dans le bilingue, vous pouvez contacter Mme Marguerite Knuchel, chargée de mission pour le bilinguisme, au 03.89.24.87.19 ou par mail à [marguerite.knuchel@ac-strasbourg.fr](mailto:marguerite.knuchel@ac-strasbourg.fr)

p.l'inspectrice d'académie,  
directrice académique,  
l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint  
à l'inspectrice d'académie

signé :Martin ARLEN